

Le saviez-vous ?

La QVcT

EN HISTOIRE

La préoccupation des conditions de travail remonte aux années 1950, quand le travail à la chaîne du type Taylorisme a mis en avant ses limites tant dans la productivité que son « coût humain ». C'était le début d'une nouvelle ère : **l'adaptation du travail à l'humain** et non l'inverse.

En 1972, le concept de QVT émerge à New York. Une définition en découle, sous quatre aspects :

- L'intégrité **physique** (garantir la santé physique des employés) ;
- L'intégrité **psychique** (maintenir la santé mentale des salariés) ;
- Le développement du **dialogue social** (concevoir des espaces de discussion) ;
- L'**équilibre de vie** au et hors travail.

En France, le syndicalisme et l'assurance maladie ont permis de **mieux appréhender les effets néfastes du travail sur l'humain**. Cela a permis l'émergence de **politiques de prévention**, notamment en 2001 avec l'obligation de santé et sécurité au travail et la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

En 2013, un accord national interprofessionnel met en avant trois concepts liés à la QVT :

- **L'articulation de la santé des salariés et de la performance globale des entreprises** ;
- **Le dialogue professionnel** qui rend beaucoup mieux compte du travail et rend la QVT dynamique, à aborder dans une démarche projet ;
- **L'expérimentation qui laisse la possibilité d'essai erreur**, avec ajustement, rendue possible par le dialogue professionnel.

De nos jours, la QVT balaye tous les champs du travail :

- Contenu du travail ;
- Égalité professionnelle ;
- Relations professionnelles / climat social ;
- Santé (Risques Psycho-Sociaux - RPS, Troubles Musculosquelettiques - TMS, Accident du Travail - AT, Maladie Professionnelle - MP...) ;
- Parcours professionnel (montée en compétences...) ;
- Engagement et management participatif.

Depuis 2022 la nouvelle loi sur la santé au travail met au centre la nécessité de **prévention** et transforme la QVT en QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) pour assoir définitivement tous les champs de la qualité au travail. Elle met aussi un point d'honneur à **déclisonner la santé au travail et la santé générale**, afin de faciliter des parcours de santé globaux pour les individus et perdurer dans **l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle**.

Source : <https://www.eosefrance.com/>

En bref, la QVCT participe pleinement **à favoriser les recrutements**, à la **diminution des taux d'absentéisme et d'accidents du travail** et, à termes, **à une meilleure prise en charge des bénéficiaires**.

Outils et conseils pratiques pour votre démarche QVCT

